

# LA FRANCE ET LA DENAZIFICATION EN ALLEMAGNE APRES 1945

## La France et la dénazification en Allemagne après 1945

### La dénazification, fondement de l'ordre démocratique allemand

En février 1945, le président américain Franklin D. Roosevelt, le Premier ministre britannique Winston Churchill et le chef d'État soviétique Joseph Staline réunis à Yalta conviennent des premières mesures à prendre dans l'Allemagne occupée et font de l'éradication du militarisme et du nazisme un objectif majeur. À la conférence de Potsdam en août 1945, ils décident de démocratiser et décentraliser l'Allemagne. Les « 4 D » (Démilitarisation, Dénazification, Démocratisation, Décentralisation) constituent dès lors la ligne directrice de la politique d'occupation.

La dénazification comprend plusieurs dimensions : judiciaire, administrative, professionnelle. Il s'agit non seulement de sanctionner au plan pénal les criminels nazis, mais aussi de neutraliser les élites ayant servi la dictature de Hitler et, au-delà, d'évaluer la compromission politique de plus de 8,5 millions d'Allemands ayant appartenu au NSDAP (*Nationalsozialistische Deutsche Arbeiterpartei*), tout en accompagnant le retour à la démocratie par une pédagogie destinée au plus grand nombre. La dénazification comme épuration administrative est pourtant brève, puisqu'elle est déclarée officiellement achevée dès 1948, bien que certaines procédures se poursuivent dans les faits à l'Ouest jusqu'au seuil des années 1960. Avec le recul, si l'épuration a parfois été jugée bien trop limitée à l'Ouest, la démocratisation apparaît en revanche comme un acquis durable de l'après-1945.

L'ouverture sans restriction des archives françaises relatives à la Seconde Guerre mondiale et à ses suites (arrêté du Premier Ministre du 24 décembre 2016), les efforts des services d'archives concernés pour faciliter l'accès aux fonds émanés de l'administration de la Zone française d'occupation (plus de 250 000 dossiers de dénazification indexés) ouvrent aujourd'hui de nouvelles perspectives à la recherche.

En 2016-2018, la dénazification a fait l'objet d'une exposition intitulée « Who was a Nazi ? La dénazification après 1945 en Allemagne », présentée au public allemand par le musée des Alliés à Berlin, puis, en 2018, d'un colloque organisé par les Archives diplomatiques, l'Institut historique allemand, l'École normale supérieure et le Labex EHNE.

Textes : Maudie Sus Alliez / Archives diplomatiques  
Diabolo Nathan, Sébastien Chauffour  
Coordination : Christine Porreznik  
Numérisation : Tristan Heppel, Veronique Biscoppe  
Impression : Copymag

Exposition itinérante sur panneaux réalisée par la direction des archives (département des Publics). En février 1945, le président américain Franklin D. Roosevelt, le Premier ministre britannique Winston Churchill et le chef d'État soviétique Joseph Staline réunis à Yalta conviennent des premières mesures à prendre dans l'Allemagne occupée et font de l'éradication du militarisme et du nazisme un objectif majeur. A la conférence de Potsdam en août 1945, ils décident de démocratiser et décentraliser l'Allemagne. Les « 4 D » (Démilitarisation, Dénazification, Démocratisation, Décentralisation) constituent dès lors la ligne directrice de la politique d'occupation.

### Introduction – La France et la dénazification en Allemagne après 1945

- 1 – Les différents volets de la dénazification
- 2 – La fin de la dénazification en Allemagne
- 3 – La dénazification dans les archives de la Zone française d'occupation
- 4 – La Zone française d'occupation (Z.F.O.) 1945-1955
- 5 – Les archives de la Zone française d'occupation

### Informations utiles :

- 6 panneaux roll-ups autoportants
- Dimension 86.5 x 209 cm
- Enlèvement sur place et retour à la charge de l'emprunteur
- Durée de prêt : 1 à 6 mois



### La Zone Française d'Occupation 1945-1955



Au printemps 1945, les Alliés décident d'attribuer à la France une zone d'occupation, délimitée à partir des zones américaines et britanniques. Cette zone est constituée du Bade, du sud Wurtemberg, du Palatinat, du sud Rhénanie, de la Sarre et d'un secteur d'occupation à Berlin. Une organisation similaire est adoptée pour l'Autriche avec le Tyrol, le Vorarlberg et le Vienn. Le Landkreis de Lindau, détaché de la Bavière, sert de jonction.

En Allemagne, le gouvernement militaire est assuré par un commandant en chef, le général Pierre Koenig, auquel est adjoind un administrateur, Emile Lafon. Des délégués assurent le commandement local à l'échelon des lands, des districts et des cercles. Sous l'autorité du gouvernement français et du conseil de contrôle allié basé à Berlin, le gouvernement d'occupation est chargé prioritairement de neutraliser le potentiel militaire et l'appareil de production allemands, de supprimer la législation et les structures d'État nazi, de procéder à l'épuration politique des organisations et des individus compromis avec le régime.

En septembre 1949, le commandement militaire cède la place à une représentation civile, assumée par l'ambassadeur André François-Poncet, haut-commissaire en Allemagne. L'administration d'occupation est réorganisée en grandes directions – Affaires politiques, Affaires judiciaires, Affaires économiques et financières, Affaires budgétaires, Personnes déplacées et réfugiées. Missions de liaisons avec les zones d'occupation alliées. Il lui revient de poursuivre la mise en œuvre de la politique de réconciliation franco-allemande, notamment dans les domaines économique et culturel.

À Paris, le service chargé des questions allemandes et autrichiennes est rattaché au ministère des Affaires étrangères. Il prend d'abord la forme d'un secrétariat général, puis d'un secrétariat d'État et enfin d'un commissariat général, à la tête duquel se sont succédés Alain Denary, René Mayer, Michel Debré, Pierre Schnitzer, Alain Poher et Roger Bloch.

Le statut d'occupation est abrogé en 1955.

### Vous serez aussi intéressé par :

- Atelier pédagogique en ligne sur la thématique « [Berlin dans la Guerre froide, 1948-1989](#) »
- Ouvrages coédités par les archives diplomatiques :
  - « La France et la dénazification de l'Allemagne après 1945 » ed. Peter Lang, 2019
  - « Le catalogue Goering » de Jean-Marc Dreyfus, ed. Flammarion, 2015

Public scolaire : troisième, première et terminale

Contact : [lecture.archives@diplomatie.gouv.fr](mailto:lecture.archives@diplomatie.gouv.fr)

Formulaire de réservation en ligne